



## Entretien pour une rupture conventionnelle

Par **zina69**, le **24/01/2012** à **08:30**

Bonjour,  
Je voudrais savoir par qui on peut être assisté a un entretien pour une rupture conventionnelle sachant qu'il n'y a ni délégué ni syndicat? Merci

Par **pat76**, le **24/01/2012** à **15:05**

Bonjour  
Vous pouvez vous faire assister par un collègue de travail, vous rendre à un syndicat et demander à un conseiller de vous assister.  
Qui demande la rupture conventionnelle, vous ou l'employeur?

Par **zina69**, le **25/01/2012** à **10:30**

Bonjour je voulais savoir pourquoi VoUs m'avez demandé si c'est moi qui a fait la demande? C'est bien moi car comme je vous l'ai expliqué le contexte économique étant défavorable je ne souhaite pas rester j'ai une autre offre et aussi le fait que ma supérieure exerce sur moi un acharnement moral! J'ai alerté l'inspectrice qui s'occupe de l'établissement

Par **zina69**, le **25/01/2012** à **10:41**

Et également je voudrais savoir quelle est la différence entre un licenciement économique et une rupture conventionnelle? Merci

Par **pat76**, le **25/01/2012** à **14:07**

BonjourrrnLa rupture conventionnelle, c'est un accord entre les deux parties. Le licenciement économique, c'est une décision de l'employeur ou du mandataire judiciaire.rnrnLa rupture conventionnelle devra être homologuée par l'inspection du travail.rnrnAvant le licenciement économique, l'employeur devra vous convoquer à un entretien préalable et vous faire des propositions de reclassement.rnrnVous avez combien d'ancienneté dans la société?

Par **pat76**, le **25/01/2012** à **15:06**

RebonjourrrnVous adressez un courrier recommandé avec avis de réception à votre employeur dans lequel vous lui confirmez que vous désiriez une rupture conventionnelle de votre contrat de travail.rnrnVous lui indiquez que vous lui seriez gré de vous préciser à quelle date pourra être envisagé un premier entretien pour débattre des modalités de la rupture conventionnelle.rnrnVotre employeur ne sera pas obligé d'accepter votre demande de rupture conventionnelle.rnrnVous garderez une copie de votre lettre.

Par **zina69**, le **25/01/2012** à **15:14**

Merci pour votre réponse puis je également parler éventuellement d'un licenciement économique? Je pense qu'il acceptera car je lui en avais déjà parlé oralement! On m'a dit que la rupture conventionnelle a les mêmes garanties qu'un licenciement économique est-ce vrai? Et quels documents doit-il me remettre après accord?

Par **zina69**, le **26/01/2012** à **13:44**

Bonjour je n'ai pas eu de réponse hier! Quelqu'un peut me répondre! Merci

Par **zina69**, le **30/01/2012** à **11:02**

Bonjour je n'ai pas eu de réponse à mon dernier message si quelqu'un peut me répondre svp! Et j'ai une autre question je voudrais savoir sur quoi l'allocation chômage se base pour calculer le montant de ce que l'on va toucher? Merci